RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

NOTES D'IÉNA

339
NUMÉRO
Mercredi 20 mai 2009

INFORMATIONS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN 2009

RAPPORTEUR :
PIERRE DUHARCOURT
AU NOM DE LA SECTION
DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES
GÉNÉRALES ET DE
LA CONJONCTURE
PRÉSIDÉE PAR
HENRI DE BENOIST

Assemblée plénière
des 26 et 27 mai 2009

Loin d'être seulement conjoncturelle, la crise actuelle résulte de l'éclatement de contradictions nouvelles dans la mondialisation : croissance reposant sur le gonflement de l'endettement, montée des pays émergents et transformation de la division internationale du travail, nécessité de faire face au changement climatique et plus généralement aux exigences d'un développement durable. La crise financière s'intègre dans une crise structurelle de l'ensemble de l'économie mondiale, dominée par une logique « *court-termiste* » visant la « *création de valeur* » pour l'actionnaire. Cette crise systémique traduit les déséquilibres résultant d'un double processus. La première tendance est celle - au niveau mondial - d'un partage des richesses créées plus défavorable aux salaires que lors de la longue phase d'essor de l'après guerre, et d'une distribution des salaires de plus en plus inégalitaire, avec une plus grande montée des rémunérations les plus élevées et l'augmentation du nombre de « *salariés pauvres* » ou de la précarité. La seconde tendance, plus récente, est celle d'une affectation des profits des sociétés qui privilégie la distribution de dividendes au détriment de l'investissement productif.

Du fait de son intensité, la crise systémique en cours conduit à évoquer le spectre de la **crise de 1929**. Une hypothèse peut être plus pertinente est l'entrée, au niveau mondial, dans un scénario du type de la **déflation japonaise** des années 1990. Les perspectives de « *sortie de crise* » dépendront de la capacité des mesures de restauration du système de crédit et de soutien de l'activité à susciter la reprise. Mais la pérennité de cette dernière sera conditionnée à la mise en œuvre de **changements structurels susceptibles de modifier le régime de croissance antérieur.**

Avertissement : cette note d'Iéna présente le projet d'avis qui sera examiné par l'assemblée plénière des 26 et 27 mai 2009.

■ Publication-Communication : 01 44 43 64 58
■ Diffusion-Distribution : 01 44 43 63 30
■ ISSN 1767-8188

■ www.ces.fr

I - LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LES POUVOIRS PUBLICS SONT ENCORE INSUFFISANTES

L'assainissement du système bancaire n'est pas encore assuré malgré l'ampleur des sommes engagées. Il est probable que, dans un avenir proche, un nouveau soutien s'avèrera nécessaire, et que des mesures devront encore être prises pour apurer le bilan des banques.

Par ailleurs, des politiques de relance plus audacieuses seraient sans doute opportunes. Un certain équilibre entre les mesures qui préparent l'avenir et celles pouvant avoir un impact immédiat sur la conjoncture devrait, dans ce cadre, être recherché.

Il faut éviter que les politiques menées contribuent à renouveler les déséquilibres qui sont à l'origine de la crise. Ces politiques doivent donc être accompagnées de transformations structurelles nécessaires, et viser à modifier la répartition des revenus pour réduire les inégalités dans chaque pays et au niveau mondial (en augmentant l'épargne intérieure des pays qui sont financés par l'étranger et, au contraire, en basant la croissance sur la demande intérieure dans les pays excédentaires).

Mais la question est déjà posée d'envisager des hausses de prélèvements pour assurer la soutenabilité des finances publiques. D'où l'importance qui s'attache à la réalisation de progrès dans la coopération et la régulation au plan international.

1. Il est nécessaire d'aller au-delà des engagements du G20 de Londres, même s'ils traduisent la prise de conscience de l'exigence de nouvelles régulations. On peut regretter que ce sommet n'ait pas traité de la réforme du système monétaire international pour **remédier aux dysfonctionnements résultant de l'hégémonie du dollar**. Cela passe notamment par l'évolution des institutions internationales elles-mêmes (FMI et Banque mondiale notamment) et une large concertation ne pouvant se limiter à la sphère du G20.

2. L'élargissement nécessaire des thèmes abordés dans le cadre des négociations multilatérales aux **droits des travailleurs** va de pair avec une ré-articulation du **rôle des instances internationales** permettant de lier les trois aspects - économique, social, environnemental - du développement durable.

3. Le **refus du protectionnisme** ne doit pas conduire à renvoyer à plus tard le traitement des déséquilibres profonds des échanges internationaux engendrés par les effets de domination et par les excès de l'endettement des États-Unis.

4. La coordination des mesures de relance au niveau mondial devrait intégrer les exigences de l'**aide au développement** et de la lutte contre la faim : 75 milliards d'euros annuels sont notamment nécessaires pour doubler l'aide publique et atteindre enfin le seuil de 0,7 % du PIB.

5. Les **investissements à déployer pour un mode de développement plus durable** représentent une opportunité considérable pour le soutien immédiat de l'activité tout en préparant l'avenir. L'enjeu de la conférence de Copenhague (décembre 2009) sera de définir des engagements chiffrés nettement plus importants que ceux du protocole de Kyoto et de faire participer des pays clés, au premier rang desquels les États-Unis et la Chine, à la lutte contre le réchauffement climatique.

6. Une autre urgence est de faire face à la menace d'une **crise de l'eau**.

II - LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE A BESOIN D'UN NOUVEAU SOUFFLE

Les pays de l'Union et, en particulier, de la zone euro étaient aux prises avec une récession depuis le printemps 2008 lorsque la crise internationale s'est déclenchée. Tous les pays sont ainsi touchés, et particulièrement l'Allemagne dont l'économie est principalement tirée par les exportations. Certains pays d'Europe centrale et orientale se trouvent aujourd'hui en grande difficulté car ils subissent une répercussion très forte de la crise financière et une montée des écarts de taux des obligations. Dans ces conditions, il importe, plus que jamais, d'intensifier les coordinations et les coopérations.

7. Alors que diverses voix se sont exprimées pour souhaiter un effort de plus grande ampleur, notamment par un accroissement des interventions communautaires, **les montants retenus dans les plans de relance sont généralement inférieurs aux préconisations de la Commission**.

8. On peut souhaiter des interventions plus réactives de la BCE, y compris pour engager des mesures « *non conventionnelles* ». Et c'est dès maintenant qu'il faut **veiller à éviter la formation et la croissance de nouvelles « *bulles* ».**

9. Des suggestions sont faites pour pallier la faiblesse du budget communautaire par l'émission d'un **emprunt européen ou l'accroissement des moyens de la BEI et du Fonds social européen**. Cet effort doit notamment concerner la recherche-développement, ainsi que la coopération dans des secteurs tels que l'automobile ou l'aéronautique.

10. Le Conseil réitère son souhait d'une redéfinition du « *Pacte de stabilité et de croissance* », pour aboutir à un nouveau **« *Pacte de croissance et d'emploi dans la stabilité* »** prenant en compte - dans une perspective pluriannuelle - une batterie large d'indicateurs relatifs à la situation et à la politique économiques, financières et sociales des pays membres, et dont la mise en œuvre associerait le Parlement européen.

11. Notre assemblée rappelle sa demande d'une harmonisation fiscale et notamment du rapprochement des bases et des taux des impôts auxquels sont soumises les entreprises. Au moment où se pose la question de la répartition équitable des coûts de la crise, elle souhaite que la France soumette aux instances européennes et au G20 les principes d'une réglementation et d'une taxation additionnelle des hauts revenus au delà d'un certain seuil.

III - RENFORCER LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET LA COHÉSION SOCIALE EN FRANCE

Des défis majeurs doivent être relevés.

12. Un premier défi est de **concilier politique contra-cyclique et relèvement de la croissance potentielle**. Sans pour autant remettre en cause le soutien à des investissements qui peuvent armer notre pays lors de la reprise, on peut envisager que de nouvelles mesures de relance permettent de hâter celle-ci, avec un équilibre différent entre soutien de la demande et soutien de l'offre. Certains demandent ainsi de revenir sur la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (dite « *loi TEPA* »).

13. Le soutien du pouvoir d'achat est nécessaire pour soutenir la demande et consolider la cohésion sociale. Il devrait porter sur des mesures salariales et une sécurisation des emplois, des parcours professionnels et des revenus pour les salariés vulnérables et les personnes en situation de précarité, notamment les jeunes entrant sur le marché du travail.

14. L'équilibre de la relance sera d'autant plus assuré qu'il sera cohérent avec les plans mis en œuvre dans l'ensemble de l'UE.

15. Il convient de définir une conditionnalité des aides à la **recherche** dans les entreprises, ainsi que d'améliorer le financement de base des laboratoires et organismes publics. Au-delà des mesures en faveur des entreprises petites et moyennes, se pose la question de leur plus grande implication dans les pôles de compétitivité.

16. Un autre défi est en effet celui d'une réponse à la hauteur des enjeux environnementaux, notamment pour économiser l'énergie, moderniser l'appareil de production d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables. Les aides au secteur automobile devraient être conditionnées aux efforts nécessaires pour le développement de véhicules plus « *propres* ». Il paraît nécessaire de rééquilibrer, dans le plan de relance, les parts respectives des transports en commun et de la construction d'autoroutes. De nombreux emplois pourraient être rapidement créés si était encouragée la rénovation de logements anciens pour économiser l'énergie.

17. La loi du 20 août 2008 *« portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail »* illustre les contradictions de la démarche gouvernementale, en ajoutant à un premier volet entérinant une réforme du dialogue social ayant fait l'objet d'un accord, un second volet, refusé par les organisations syndicales, allant encore plus loin dans la remise en cause des 35 heures. Il importe d'**appuyer l'acceptabilité des réformes sur un accompagnement approprié et sur un réel dialogue social**.

18. La conciliation du coût de la relance et de la redynamisation de notre pays avec un assainissement rapide des finances publiques passe par **une augmentation des prélèvements obligatoires confortant leur progressivité**. À cette fin, le Conseil estime nécessaire une révision du barème de l'impôt sur le revenu et, en particulier, l'instauration d'une tranche supplémentaire au taux de 50 %. Dans le même esprit, il souhaite que le bouclier fiscal soit aboli au-delà d'un certain montant de revenus. Un réexamen des dépenses fiscales décidées depuis 1999 serait opportun dans cette perspective.

19. Les propos du Président de la République sur un partage plus « *équitable* » des profits traduisent le problème posé par l'augmentation des inégalités et des gaspillages, et par les sacrifices subis par les victimes d'une crise dont elles ne sont pas responsables. Il semble souhaitable d'**organiser une conférence sur les revenus et sur l'emploi avec les partenaires sociaux** pour discuter des mesures susceptibles de favoriser la relance, soutenir la création de richesses et permettre une plus grande équité dans la répartition. L'action pour renforcer l'offre peut passer par des mesures fiscales (en favorisant les bénéfices réinvestis par rapport aux dividendes) et des politiques de crédit plus sélectives.

20. La Révision générale des politiques publiques est mise en œuvre dans une optique centrée sur les dépenses, avec des risques de rationnement menaçant certains services publics. Elle doit intégrer la mise en œuvre effective d'une révision générale des prélèvements obligatoires.

Pierre DUHARCOURT

Né le 11 juin 1941
à Bourges (Cher)
Marié, 4 enfants

MEMBRE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

- Représentant de la Fédération syndicale unitaire (FSU)

- Membre du groupe des personnalités qualifiées

- Membre de la section des questions économiques générales et de la conjoncture

FORMATION

- Ingénieur civil des mines

- Docteur d'État en sciences économiques

- Agrégé des Facultés de droit et des Sciences économiques

FONCTIONS ACTUELLES

- Secrétaire national du SNESUP et membre de la direction nationale de la FSU

- Membre du Conseil d'orientation de l'OFCE

ANCIENNES FONCTIONS

- Professeur des Universités en sciences économiques

- Ancien directeur d'UFR

- Secrétaire général du SNESUP

OUVRAGES ET TRAVAUX

- *La fonction d'investissement* (Sirey)

- *Croissance et politique économique aux États-Unis et en Europe*, in *La politique économique : mondialisation et mutations* (L'Harmattan)

- Articles dans des revues sur : croissance, régulation, globalisation, protection sociale, service public...

- Avis du Conseil économique et social :

La conjoncture au second semestre 2002 (janvier 2003)

La conjoncture au second semestre 2004 (mai 2004)

Croissance potentielle et développement (janvier 2007)

DÉCORATIONS ET DISTINCTIONS

- Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur